

AP-HP.Centre – Université Paris Cité
Hôpitaux Broca La Collégiale • Cochin
Corentin Celton • HEGP • Hôtel-Dieu
Necker-Enfants malades • Vaugirard

PROGRAMME:

REFECTION DES TOITURES TERRASSES DES BATIMENTS HÔPITAL BROCA

V1 FR 16/09/2025

DIRECTION DES INVESTISSEMENTS



SOMMAIRE

Table des matières

PROGRAMME :	1
1 - Objet	3
1.1 - PRESENTATION DU SITE	3
1.2 - PLANS DE SITUATION	3
1.3 - PHOTOS SITUATION HÔPITAL BROCA	3
1.4 - DESCRIPTIF DE SITUATION HÔPITAL BROCA	4
2 - Règlement et normes	5
3 - Présentation générale AP-HP. Centre Université de Paris :	5
4 - Hôpital Broca	6
4.1 - Présentation de l'hôpital	6
4.2 - Description des installations existantes	6
4.3 - Mise au point des travaux à réaliser	6
5 - Généralités sur les travaux à réaliser	7
5.1 - Dépose et évacuation :	7
5.2 - Continuité de fonctionnement	7
5.3 - Prise en compte des risques environnementaux (risque aspergillaire...)	7
6 - Liste des annexes	8
6.1 - Plan masse site Broca avec le bâtiment principal, le bâtiment logements et le bâtiment recherche	8
6.1.1 - Plan de la terrasse Broca	8
6.1.2 - Plan bâtiment logements	8

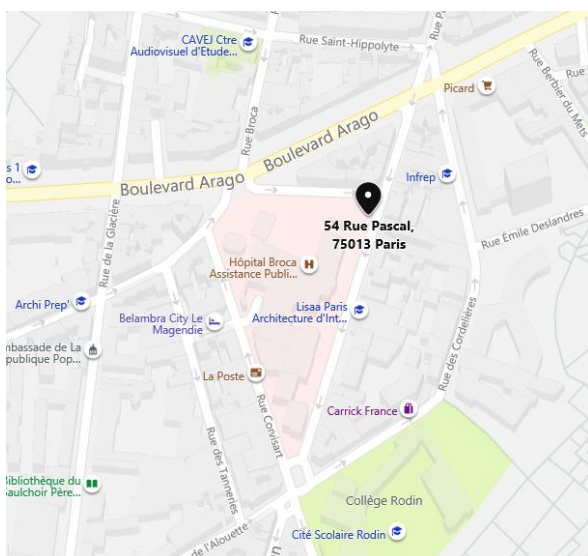
1 - Objet

PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - PRESENTATION DU SITE

Les travaux portent sur la réfection des toitures terrasses du bâtiment Broca, 54-56 rue Pascal,
75013 PARIS

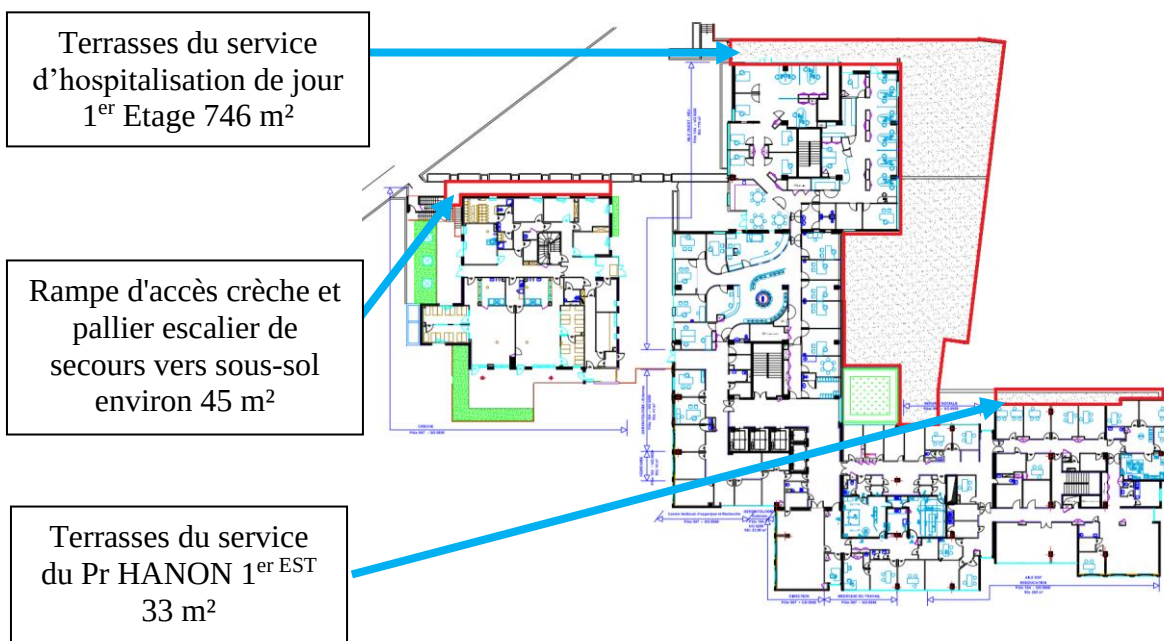
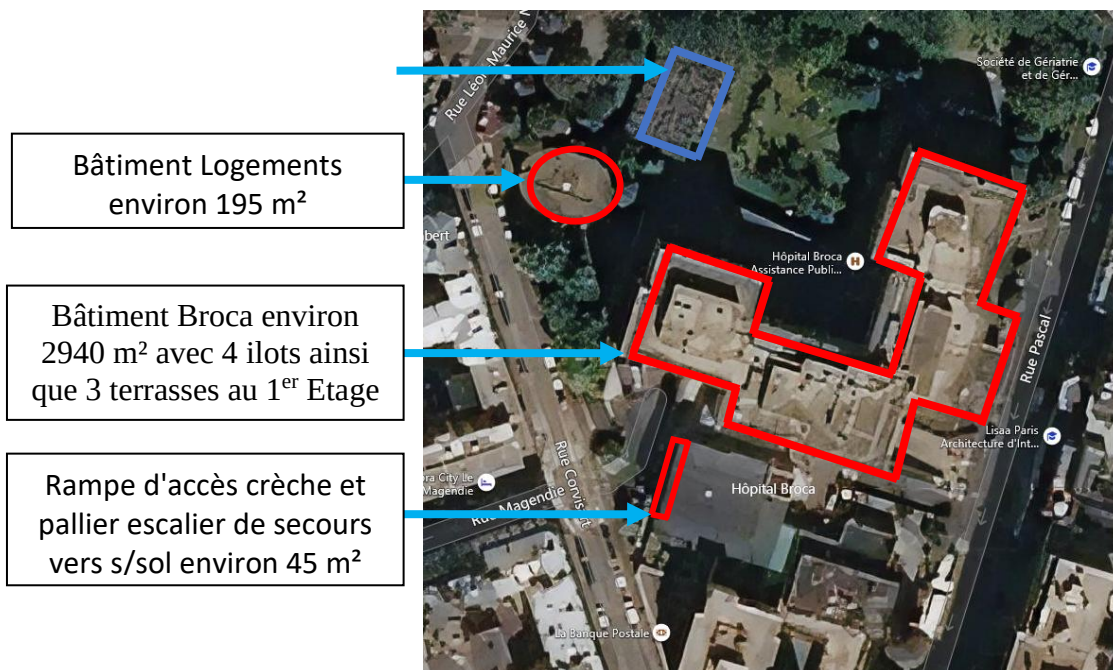
1.2 - PLANS DE SITUATION



1.3 - PHOTOS SITUATION HÔPITAL BROCA

Bâtiment Bleu Recherche
environ 284 m²

Programme : REFECTION DES TOITURES TERRASSES DES BATIMENTS HÔPITAL BROCA – LA COLLEGIALE.



1.4 - DESCRIPTIF DE SITUATION HÔPITAL BROCA

Terrasse principale au 7^{ème} Etage avec 4 ilots (locaux technique) 2150 m². Terrasses parcellement accessibles à la circulation piétonnière, recevant une protection par dalles préfabriquées en béton, le reste de la terrasse est recouverte de gravillon.

Terrasse du service d'hospitalisation de jour (HDJ) 1^{er} Etage et terrasse du service du Pr Hanon environ 764 m² recouverte de gravillon, le reste est accessibles à la circulation piétonnière, recevant une protection par dalles préfabriquées en béton, posés sur plots réglables en hauteur environ 33 m².

Programme : REFECTION DES TOITURES TERRASSES DES BATIMENTS HÔPITAL BROCA – LA COLLEGIALE.

Rampe d'accès crèche et pallier escalier de secours vers sous-sol environ 45 m². Revêtement de sol en carrelage.

La mission s'inscrit dans le cadre du projet de réfection de l'étanchéité et mise en sécurité des terrasses de l'hôpital Broca.

Le projet comprend :

- La réfection de l'étanchéité avec amélioration thermique pour l'ensemble des terrasses du bâtiment.
- La création d'une sécurité collective sur les terrasses techniques.
- La création d'une sécurité individuelle sur les terrasses inaccessibles.
- La réfection et mise en sécurité des désenfumages.
- La mise aux normes des échelles d'accès.
- Le contrôle étanchéité de la terrasse de la crèche

Les travaux, objet de la présente opération, concernent les installations suivantes :

Mise en tas du gravillon et stockage provisoire

Dépose de l'étanchéité et de l'isolant existants

Dépose des accessoires (évacuations pluviales, sorties de ventilations, bandes de rives, bandes de solins...)

Dépose des rails (ancienne nacelle)

Mise en œuvre d'un nouveau pare vapeur

Mise en œuvre d'un nouvel isolant

Mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité bicouche, compris relevés d'étanchéité

Mise en œuvre de nouveaux accessoires (évacuations pluviales, sorties de ventilations, bandes de rives, bandes de solins...)

Mise en conformité de la terrasse par l'installation de gardes corps collectifs définitifs

Remise en place du gravillon.

2 - Règlement et normes

Lors de la réalisation des études, le maître d'œuvre doit se conformer à l'ensemble de la réglementation s'appliquant aux travaux concernés, tel que : lois, décrets, arrêtés, normes, DTU, règles syndicales, prescriptions des organismes de contrôle, de sécurité, etc... en vigueur.

Il conviendra notamment de vérifier et de s'attacher à respecter les textes applicables relatifs à la :

Sécurité électrique

Sécurité incendie

Droit du travail

Réglementation environnementale (ICPE, bruit...)

3 - Présentation générale AP-HP. Centre Université de Paris :

Médecine, recherche et formation se complètent pour faire des Hôpitaux Universitaires Paris Centre un haut lieu de la médecine française.

Indication AP-HP Centre Université de Paris :

3 600 Lits ;

530 places qui couvrent la Médecine de Chirurgie Obstétrique, les Soins de Longue Durée et les Soins de Suite et de Réadaptation ;

3 610 Personnels Médicaux

13 150 Personnels Non médicaux

L'ensemble est réparti sur 7 sites dans Paris, groupement de 3 ex-groupes hospitaliers :

CCH : Cochin (14e) / Port-Royal (14e) / Tarnier (6e)
BRC : Broca (13e) / La Collégiale (5e)
HTD : Hôtel-Dieu (4^e). Hôpital Européen Georges Pompidou (15^e)
Hôpital Necker (15^e)
Hôpital Corentin Celton (92)
Hôpital Vaugirard (15^e)

4 - Hôpital Broca

4.1 - Présentation de l'hôpital

Hôpital BROCA situé au 54/56 rue Pascal 75013 PARIS.

Construit entre 1979 et 1982. Classé ERP (Etablissement Recevant du Public de 2^{ème} catégorie) (701 à 1500 personnes) de type U. Destiné aux soins de longue durée ou aux soins de suite et de réadaptation pour personne âgées.

Il est constitué d'un bâtiment principal regroupant les 348 lits de l'établissement, d'un bâtiment « Bâtiment Bleu » construit en 1994 d'une surface de 289m² sur un seul niveau, destiné aux activités de recherche, d'un bâtiment Crèche construit en 2007 sur 3 niveaux (80 berceaux) et d'un bâtiment « logements » constitué de 6 logements de fonction d'une superficie de 624m² sur 4 niveaux S/Sol, RDC, 1^{er} et 2^{ème} Etage. Cet ensemble de construction se situe dans un espace vert intérieur protégé, clos sur sa périphérie par grilles et par les propriétés voisines.

Le bâtiment principal représente 19180m² de surface hors œuvre et comporte :

- Un sous-sol à usage de parking (90 places), réserves et locaux techniques.
- Un rez-de-chaussée constituant l'entrée et l'accueil, les bureaux administratifs, les locaux logistiques (cuisine, lingerie, magasins, ateliers), la pharmacie, le self-service du personnel et des locaux d'animation.
- 1^{er} étage à usage d'Hospitalisation de Jour (HDJ), des bureaux de médecins, plateau technique (radiologie, échographie, consultations ophtalmologie et stomatologie) les services de rééducation et de médecine du travail.
- Les étages 2, 3, 4, 5, et 6^{ème} constituant les services de soins et d'hospitalisation.
- 7^{ème} étage sont situés les locaux syndicaux et des mutuelles, un bureau, les locaux techniques de ventilation, production de froid et de vide ainsi que les machineries d'ascenseurs.

4.2 - Description des installations existantes

Terrasse principale au 7^{ème} Etage avec 4 ilots (locaux technique) 2150 m². Terrasses parcellement accessibles à la circulation piétonnière, recevant une protection par dalles préfabriquées en béton, le reste de la terrasse est recouverte de gravillon.

Terrasse du service d'hospitalisation de jour (HDJ) 1^{er} Etage et terrasse du service du Pr Hanon environ 764 m² recouverte de gravillon, le reste est accessibles à la circulation piétonnière, recevant une protection par dalles préfabriquées en béton, posés sur plots réglables en hauteur environ 33 m².

Rampe d'accès crèche et pallier escalier de secours vers sous-sol environ 45 m². Revêtement de sol en carrelage.

4.3 - Mise au point des travaux à réaliser

Rappels des travaux à réaliser : Réfection totale de l'étanchéité des terrasses des bâtiments.

5 - Généralités sur les travaux à réaliser

Mise en tas du gravillon et stockage provisoire

Dépose de l'étanchéité et de l'isolant existants

Dépose des accessoires (évacuations pluviales, sorties de ventilations, bandes de rives, bandes de solins...)

Mise en œuvre d'un nouveau pare vapeur

Mise en œuvre d'un nouvel isolant

Mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité bicouche, compris relevés d'étanchéité

Mise en œuvre de nouveaux accessoires (évacuations pluviales, sorties de ventilations, bandes de rives, bandes de solins...)

Mise en conformité de la terrasse par l'installation de gardes corps définitifs

Remise en place du gravillon.

5.1 - Dépose et évacuation :

La dépose et l'évacuation dans les filières adaptées de tous les équipements, l'isolant existants, bandes de rives, accessoires... Qui ne sont plus utilisées au terme du projet doit être intégré dans les travaux et décrites par le MOE.

Bâti, ventilation, sécurité incendie, socles maçonnés, détection de fluides... Mise en conformité réglementaire et adaptation aux nouveaux équipements

Toutes les adaptations du ou des locaux d'accueil des équipements du fait du respect des réglementations en vigueur ou pour assurer le bon fonctionnement des installations sont à prévoir dans le cadre du présent projet qu'il s'agisse de modification de portes, mise en place de SAS, modification de la ventilation d'un local, ajout de point de DI, création de socles maçonnées ...

5.2 - Continuité de fonctionnement

Les installations sur lesquelles la MOE doit travailler sont en exploitation. Il est nécessaire qu'elles restent en fonctionnement pendant toute la période de travaux pour garantir le bon fonctionnement de l'activité hospitalière.

C'est pourquoi, à priori, les solutions envisagées dans l'ordonnancement et la méthodologie des travaux doivent assurer une continuité permanente, 24H/24, 7j/7, de la fourniture d'eau chaude, chauffage (pendant la période hivernale).

Le cas échéant, pendant les périodes de transition ou de travaux, le MOE pourra envisager la mise en place d'installation provisoire. Le coût, la définition et la description de ces installations, le suivi de leur mise en service et de leur exploitation ainsi que leur retrait feront alors pleinement partis du présent projet et doivent être prévus et intégrés dans les documents d'études et le DCE remis par le MOE ainsi que dans le coût des travaux.

Si des coupures sont absolument indispensables, elles doivent être identifiées dès les études de conception par le MOE. Pendant les phases de conception, la méthodologie mise en œuvre pour leur réalisation doit être discutée et validée par l'hôpital (mise au point avec responsables techniques concernés des services techniques du site) et les méthodologies d'intervention adaptées le cas échéant. Pendant l'exécution, chaque coupure doit faire l'objet d'une méthodologie spécifique, qui doit être validée par le MOA (service technique) et le MOE avant sa réalisation.

5.3 - Prise en compte des risques environnementaux (risque aspergillaire...)

Le maître d'œuvre doit dès la phase de conception décrire avec précision les cheminements de l'ensemble des réseaux et les limites des zones en travaux et les accès des ouvriers et du matériel afin d'adapter son projet aux contraintes spécifiques de travaux en milieu hospitalier occupé. Le Maître

d'œuvre doit prévoir les mesures ad hoc à prendre par les entreprises pour limiter les risques de contamination aspergillaire dus aux travaux dans les secteurs hospitaliers restés en activité à proximité des zones en travaux.

Ces mesures seront présentées à l'EOH (Equipe Opérationnelle d'Hygiène).
Le maître d'œuvre doit prendre en compte les observations émises par l'EOH.

6 - Liste des annexes

6.1 - Plan masse site Broca avec le bâtiment principal, le bâtiment logements et le bâtiment recherche

6.1.1 - Plan de la terrasse Broca

6.1.2 - Plan bâtiment logements

Reprise terrasse crèche environ 650m²

Dallage 250m²

Estim 210€/m² terrasse gravionnée

Possibilité revêtement blanc albédo (dans doc financement)

5200m²